



L A P A L U D

**Arrêté N° MA-ARE-2018-021
du 02 février 2018
portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
Rue François GIRARDON
pour stationnement camion
le 05 février 2018**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par la Société ECO FORAGE pour le stationnement d'un camion sur la rue Basse des Pêcheurs, afin d'effectuer des travaux au 3 Rue François GIRARDON à LAPALUD,

Considérant que pour permettre le stationnement de ce camion à LAPALUD, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules sur la Rue François GIRARDON et la Rue Basse des Pêcheurs seront réglementés le 05 février 2018 de 8 h 30 à 14 h 00.

Fermeture temporaire de la Rue Basse des Pêcheurs au niveau de la Rue François GIRARDON.

Accès possible à l'Est et l'Ouest pour les riverains.

Maintenir la possibilité de passage des secours éventuels.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par ECO FORAGE pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

le Maire, M. Guy SOULAVIE

Pour le Maire empêché



Jean-Louis RICHIER
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme

Département :
VAUCLUSE

Commune :
LAPALUD

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 02/02/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

lieu des travaux
Stationnement camion

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ORANGE
132, Allée d'Auvergne 84873
84873 ORANGE CEDEX
tél. 04 90 51 29 21 - fax 04 90 51 27 89
cdfif.orange@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

